

Biathlon de la Société de Tir de Bertrix (S.T.B)

15 Juillet 2018

REGLEMENT

Biathlon course - carabine ou pistolet à air 10m

Biathlon marche - carabine ou pistolet à air 10m

I. Avant compétition

I.1) Pour pouvoir participer au Biathlon, chaque participant qui n'est **pas membre** d'une fédération de tir belge ou étrangère reconnue, devra participer à **une séance d'initiation** au tir à la carabine ou au pistolet à air 10m. La S.T.B met à la disposition des participants plusieurs permanences d'initiation :

- Les samedis 23 - 30 juin et 7 - 14 juillet de 17h à 19h
- Les dimanches 24 juin et 1 - 8 juillet de 9h30 à 11h30

➔ **Une initiation durant environ 1 heure**

➔ Les participants non licenciés, ayant déjà suivi une initiation aux armes à air les années précédentes dans le cadre d'un biathlon **ne sont pas obligés** de suivre une initiation.

I.2) Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, participer à une séance d'initiation **dans un autre club que la S.T.B.** Pour être validée par les organisateurs du S.T.B, cette séance devra se faire sous la responsabilité d'un initiateur ou moniteur de tir sportif reconnu par l'ADEPS.

Si la séance se déroule à l'étranger, l'initiateur ou moniteur devra être reconnu par sa fédération.

En cas de séance d'initiation en dehors du S.T.B, chaque participant devra faire compléter la fiche ci-dessous, la faire signer (+ cachet si possible) par l'initiateur ou moniteur et la présenter aux organisateurs le jour du biathlon :

<p>Monsieur / Madame NOM PRENOM a suivi une séance d'initiation au tir à la carabine* / au pistolet* à air sous la responsabilité d'un initiateur ou moniteur reconnu par la Fédération de Tir sportif de son pays.</p> <p>NOM + PRENOM initiateur/moniteur + N° moniteur + cachet et signature + date</p> <p style="text-align: right;">* biffer la mention inutile</p>
--

I.3) Carabines et pistolets à air ainsi que cibles et plombs seront mis à la disposition des participants. Bien entendu, les participants possédant leur arme à air est autorisé.

I.4) La compétition est accessible à toute personne sachant tirer sans support.

I.5) Heures de passage : les inscriptions une fois clôturées (le dimanche 8 juillet à 00h00), les participants recevront par mail (le mardi 10 juillet) leur heure de passage. Le départ des participants s'effectuant en continu durant toute la journée (de 9h à 16h).

II. Déroulement

II.1) Les participants doivent être présents sur le pas de tir 45 minutes avant leur heure de passage.

II.2) Les 45 minutes qui précèdent le début de la compétition permettront : un briefing donné par les organisateurs (rappel des règles de sécurité, reconnaissance du parcours, ...). Ensuite, un temps de préparation sur le pas de tir (essais carabine ou pistolet) et sur le parcours de course (échauffement).

II.3) Les participants devront parcourir une distance de **5 x 1 Km de course** ou de **5 x 500 mètres de marche** avec **4 séquences de tir intercalées**.

Le nombre de plombs disponibles par **série est de 5**. Le participant reprend la course ou la marche dès qu'il a tiré ses 5 plombs. Si le sportif n'a pas réussi à tirer ses 5 plombs dans le visuel (disque noir au centre de la cible), il doit réaliser un **tour de pénalité** (100 mètres pour les coureurs et 70 mètres pour les marcheurs) autant de fois que de plombs se situant en dehors de ce visuel. Le participant ne devra pas vérifier par lui-même le nombre de tours éventuels de pénalité à effectuer, des juges arbitres seront présent à cet effet.

II.4) Tout plomb tiré en dehors du carton de la cible sera **pénalisé par une minute et trente secondes**, comptabilisé à son temps final de l'épreuve.

II.5) A la fin de la 4^{ème} série de plombs, le participant termine par une 5^{ème} boucle de 1Km de course ou 500 mètres de marche.

II.6) Aucun accessoire vestimentaire de carabinier (chaussures, pantalon, veste, gant, ...) ou de pistolier (chaussures) n'est autorisé.

III. REGLES DE SECURITE

III.1) Les règles générales de sécurité de l'ISSF sont d'application et seront rappelées lors du briefing avant la compétition.

III.2) Lorsqu'un concurrent quitte le poste de tir pour parcourir sa boucle, sa carabine ou son pistolet doit obligatoirement être déposé sur la table de tir de manière à ne pas tomber. L'arme doit être en sécurité (pas de plomb dans la chambre, levier d'armement levé et chargeur enlevé).

IV. PENALITES DUES AU NON-RESPECT DU REGLEMENT DE LA COMPETITION

IV.1) Tout participant n'effectuant pas l'entièreté du parcours (course, marche et tours de pénalité) sera disqualifié.

IV.2) Les carabines et pistolets à air avec chargeur peuvent être utilisés. Cependant, ces armes ne peuvent contenir qu'un seul plomb à la fois dans le chargeur.

IV.3) La conformité des armes sera vérifiée par les organisateurs avant la compétition.

IV.4) Tout comportement jugé dangereux ou non conforme au règlement sera sanctionné soit par un « warning » oral ou bien un carton jaune voire un carton rouge de disqualification.

IV.5) Le fair-play est de rigueur.

IV.6) Tout cas litigieux mentionné ou non dans le présent règlement sera traité par les organisateurs.

Divers :

- D'autres disciplines dérivées de la marche (comme la marche Nordique) sont tolérées mais ne bénéficieront pas d'un classement.
- La compétition aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors du pas de tir.
- Bouteille d'eau fournie après l'épreuve et petite restauration possible sur place.